



Appel à propositions

Directives et modèle pour les propositions soumises par des organisations de producteurs

Date de lancement de l'appel : 20 mai 2021

Date limite de réception des propositions : 8 septembre 2021

GAFSP appel à propositions : directives pour les propositions soumises par des organisations de producteurs

I. Présentation du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire

Le Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP) œuvre à l'amélioration des revenus et de la sécurité alimentaire des populations pauvres dans les pays à faible revenu par le biais d'investissements réalisés dans les secteurs public et privé, ainsi qu'en fournissant une assistance technique et des services de conseil. Le GAFSP vise à combler le déficit de financement et le déficit technique dont souffrent les stratégies et les plans conçus et pilotés par les pays en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire. Il adopte une perspective globale des systèmes alimentaires – qui place l'agriculture en son cœur – pour aider les pays à transformer leur secteur alimentaire et agricole de manière résiliente et durable, améliorer les résultats environnementaux, réduire les émissions de gaz à effet de serre, promouvoir l'égalité des sexes, accroître les revenus des petits exploitants, obtenir de meilleurs résultats en matière de santé humaine et de nutrition ainsi qu'à renforcer la résilience des pays à de possibles crises futures et améliorer leur capacité à s'y adapter.

Conformément à cet objectif, et afin de maximiser l'impact des financements sur l'ensemble de la chaîne de valeur alimentaire, le GAFSP invite les gouvernements et les organisations de producteurs (OP) à soumettre des propositions d'investissements et de l'assistance technique pour accompagner la mise en œuvre des initiatives pilotées par les pays.

Le GAFSP alloue des fonds dans le cadre d'appels à propositions compétitifs et ouverts, accompagnés de directives claires et transparentes établies par le Comité directeur après consultation des parties prenantes, des électeurs et des partenaires. Le Comité directeur du GAFSP a lancé un appel à propositions à l'intention des pays et des OP. Les directives ci-après concernent les exigences applicables aux demandes présentées par des OP. Des directives et un modèle de proposition séparés sont prévus pour les demandes présentées par des pays¹.

II. Appel à propositions : objectif, périmètre et conditions d'accès

Objectif: La modalité de projets pilotés par les OP s'appuie sur l'expérience de l'Initiative pilote pour les entités intermédiaires laissées-pour-compte (*Missing Middle Initiative* - MMI)² et cible les OP. L'objectif de cette modalité est de renforcer les capacités managériales, techniques et de gouvernance des acteurs économiques clés de la chaîne de valeur que sont les OP et de développer les opportunités de subsistance des petits exploitants en renforçant les capacités et en améliorant leur accès aux financements, aux marchés et aux technologies.

Périmètre : Le présent appel à propositions est lancé dans le contexte de la pandémie de COVID-19 qui sévit actuellement. Par conséquent, le financement du GAFSP soutiendra les efforts de riposte à moyen et long terme à la COVID-19 pour un redressement plus durable, inclusif et résilient de l'agriculture et du

¹ [<https://www.gafspfund.org/guidelines-2021-CfP>]

² En 2016, le GAFSP a lancé l'initiative pilote pour les entités intermédiaires laissées pour compte afin de financer les activités directement gérées et exécutées par des OP et des organisations agricoles de la société civile tout en dialoguant avec d'autres acteurs de la chaîne de valeur agricole. Cette initiative pilote est partie du constat que des entités comme les OP, les groupes de petits exploitants et les petites et moyennes entreprises (PME) n'étaient pas suffisamment desservies par le GAFSP à travers ses instruments existants. Voir <https://www.gafspfund.org/small-scale-grants> pour plus d'informations.

secteur alimentaire face aux changements climatiques afin de « reconstruire en mieux »³.

Dans ce contexte, le GAFSP maintiendra son orientation sur les thèmes transversaux du genre et de l'autonomisation des femmes et des filles, de la résilience climatique et de meilleurs résultats nutritionnels – des thèmes qui sont conformes à l'appel à l'action du cadre des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies qui s'inscrit dans la Décennie d'action des Nations Unies et qui contribuent aussi à la réalisation de l'ODD consistant à éliminer la faim et la pauvreté d'ici à 2030.

Le présent appel à propositions vise à recueillir des propositions techniquement solides qui non seulement justifient l'investissement piloté par des OP proposé, mais cherchent aussi à soutenir la professionnalisation des OP dans leurs activités commerciales tout en corrigeant les carences de l'offre et des marchés locaux telles qu'un accès insuffisant aux sources de crédit commercial qui freine le développement d'une chaîne de valeur agricole productive et l'instauration d'un environnement favorable à de nouveaux investissements du secteur privé, surtout ceux qui sont réalisés par de petits producteurs et leurs organisations⁴. Le Comité directeur du GAFSP espère recevoir un large éventail de propositions, et priorité sera donnée aux propositions capables de démontrer une forte probabilité de réalisation compte tenu du contexte particulier.

Conditions d'accès : le présent appel à propositions sera ouvert aux OP⁵ qui sont enregistrées et travaillent dans le pays ciblé par le GAFSP et dont la mission est conforme aux objectifs du GAFSP. Le premier groupe cible d'OP devrait être celui des petits producteurs, dans l'objectif de professionnaliser leurs organisations et d'améliorer les moyens d'existence et la rentabilité de leurs membres ou de petites entreprises apparentées de la chaîne de valeur alimentaire par un meilleur accès aux financements et d'autres moyens. L'OP devra travailler en partenariat avec l'un des sept organes de supervision partenaires du GAFSP⁶.

Le *tableau 1* (ci-dessous) indique les 57 pays admis à participer au présent appel à propositions du

³ Trouvant ses origines dans le vocabulaire du relèvement après une catastrophe, l'expression « reconstruire en mieux » employée dans le contexte de l'actuelle pandémie de COVID-19 et du relèvement au sortir de celle-ci couvre l'attention portée à la reprise économique tout en gérant les menaces mondiales qui pèsent sur l'environnement aujourd'hui : <https://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/reconstruire-en-mieux-pour-une-reprise-durable-et-resiliente-apres-le-covid-19-583cf0b8/>

⁴ Le secteur privé recouvre un large éventail d'acteurs allant des agriculteurs individuels et leurs coopératives aux grandes sociétés à orientation commerciale. Le GAFSP, dont l'action est essentiellement axée sur les petits exploitants, collabore principalement avec les segments du secteur privé aptes à contribuer de manière substantielle et responsable à une croissance économique et une réduction de la pauvreté qui profitent à tous sur le long terme, en souscrivant aux principes reconnus par le GAFSP. Conformément à ces principes, les OP sont encouragées à nouer des partenariats avec des entreprises privées actives dans les chaînes de valeur agricoles, des PME (négociants locaux en intrants, commerçants, courtiers en produits de base et acteurs de l'agroalimentaire) et grandes sociétés nationales et internationales (fabricants d'intrants et de produits alimentaires, commerçants en produits de base et entreprises alimentaires) et/ou à développer des solutions innovantes pour accéder aux marchés locaux nationaux.

⁵ Aux fins du présent appel à propositions, les OP recouvrent les organisations d'exploitants agricoles et les autres formes d'associations de producteurs, les coopératives, les syndicats et les fédérations. Ce sont des organisations professionnelles autonomes basées sur l'adhésion, structurées par produit de base ou par territoire. Leurs membres sont de petits agriculteurs, des exploitations familiales et des producteurs ruraux, y compris les éleveurs, les artisans pêcheurs, les personnes sans terre et les peuples indigènes.

⁶ Les organes de supervision partenaires sont les suivants : Banque africaine de développement (BAD), Banque asiatique de développement (BASD), Fonds international de développement agricole (FIDA), Banque interaméricaine de développement (BID), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Programme alimentaire mondial (PAM) ou Banque mondiale.

GAFSP. Ce sont les pays membres de l'Association internationale de développement (IDA) qui sont classés comme des pays exclusivement IDA actifs, c'est-à-dire ceux qui sont admis à emprunter à l'IDA mais non à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) (« pays exclusivement IDA ») et dont les prêts ne sont pas classés improductifs⁷.

Tableau 1 : liste des pays admis à participer⁸

Afrique (33 pays)			Asie de l'Est et Pacifique (11 pays)	Europe et Asie centrale (3 pays)	Amérique latine (4 pays)	Moyen- Orient (1 pays)	Asie du Sud (5 pays)
Bénin	Guinée	Rwanda	Cambodge	Kosovo	Guyana	Yémen	Afghanistan
Burkina Faso	Guinée-	Sao Tomé-	Kiribati	République	Haïti		Bangladesh
Burundi	Bissau	et-Principe	RDP lao	kirghize	Honduras		Bhoutan
Rép. centrafricaine	Lesotho	Sénégal	Îles Marshall	Tadjikistan	Nicaragua		Maldives
Tchad	Libéria	Sierra Leone	RF				Népal
Comores	Madagascar	Somalie	Micronésie				
Congo,	Malawi	Soudan du	Myanmar				
République	Mali	Sud	Samoa				
démocratique	Mauritanie	Soudan	Îles Salomon				
du	Mozambique	Tanzanie	Tonga				
Côte d'Ivoire	Niger	Togo	Tuvalu				
Djibouti		Ouganda	Vanuatu				
Éthiopie		Zambie					
Gambie							
Ghana							

III Financements disponibles

Les ressources disponibles dans le Fonds fiduciaire du GAFSP pour les pays et les OP qui soumettent une demande dans le cadre de l'appel à propositions s'élèvent à environ 150 millions de dollars. Sur ce montant, un montant indicatif de 25 millions de dollars sera affecté aux demandes des OP. Ces fonds devraient être alloués à 8 – 10 propositions soumises par des OP.

IV Critères d'évaluation et de sélection des propositions

Les financements sous forme de dons octroyés par le GAFSP étant très demandés, il est impossible de financer toutes les propositions techniquement viables.

Globalement, les propositions retenues : i) présenteront un ensemble efficace et économique d'activités visant à renforcer les capacités institutionnelles, techniques et administratives des OP à réaliser des

⁷ Un prêt est classé improductif lorsque les paiements sont en retard de six mois. En général, une fois que les arriérés sont réglés, tous les prêts octroyés à un pays ou garantis par ce dernier sont à nouveau considérés comme productifs.

⁸ La liste des pays admis à présenter une proposition est déterminée à la date du lancement de l'appel à propositions. Une modification de la classification d'un pays exclusivement IDA intervenant au cours de la préparation d'une proposition sera sans effet sur l'admissibilité du pays à solliciter un financement dans le cadre de l'appel à propositions. Un pays non admis à présenter une proposition à la date de lancement de l'appel à propositions qui serait reclassé dans la catégorie des pays IDA avant la date limite de réception des dossiers de candidature serait autorisé à soumettre une proposition. Pour toute question concernant la classification IDA d'un pays, contacter le bureau de coordination du GAFSP (gafsp-info@gafspfund.org).

entreprises à vocation commerciale, à améliorer leur accès aux financements et aux marchés et à accroître la résilience et la rentabilité des petits producteurs qui en sont membres suivant une logique d'intervention clairement définie ; comporteront des activités dont les résultats sont mesurables, répondent à des besoins clairement identifiés et concernent la riposte à moyen et long terme à la COVID-19 et le relèvement durable des secteurs agricole et alimentaire compte tenu du changement climatique et du contexte local ; ii) incorporeront des éléments d'une partie au moins des *thèmes transversaux prioritaires du GAFSP* consistant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, à renforcer la résilience climatique et à améliorer les résultats nutritionnels tels que définis dans les politiques nationales et iii) présenteront une analyse des opportunités offertes au secteur privé justifiant d'utiliser des fonds publics peu abondants pour financer des initiatives qu'il est impossible de financer par d'autres moyens. En outre, les propositions doivent se fonder sur des données, tenir compte des leçons tirées de précédentes expériences et démontrer la capacité de mise en œuvre et l'état de préparation à celle-ci. Elles peuvent comprendre des données attestant la réalisation d'une analyse de l'efficacité des mesures prises à ce jour pour gérer les problématiques liées à la COVID-19 dans le système alimentaire et des solutions proposées.

Le modèle de proposition comprend cinq sections. Les propositions seront évaluées en fonction des sections 1 à 5 et de leur coefficient de pondération respectif.

Sections	Coefficient de pondération
Section 1 : Données de base	0%
Section 2 : Description du projet	35%
Section 3 : Contexte du projet proposé	20%
Section 4 : Thèmes transversaux	20%
Section 5 : Mise en œuvre, durabilité et budget du projet	25%

V. Procédure de candidature

Élaboration de la proposition : les propositions de projets pilotés par des OP seront élaborées par des OP travaillant dans les pays admis à participer⁹. Il est recommandé aux candidats de se rapprocher de leur organe de supervision privilégié lors de la préparation de la proposition pour examiner celle-ci et solliciter l'aide dont elles ont besoin dès les premières phases de l'élaboration. Chaque OP, par l'intermédiaire de son organe de supervision partenaire, peut soumettre **une seule** proposition au titre de la modalité de projets pilotés par des OP. La proposition peut faire partie d'un projet plus large, y compris de projets non GAFSP en préparation ou en cours d'exécution, avec l'appui de l'organe de supervision dans un pays pouvant bénéficier des ressources du GAFSP. La proposition peut aussi porter sur une intervention autonome qui ne s'inscrit pas dans un projet plus large.

Collaboration avec les organes de supervision privilégiés : les OP doivent clairement indiquer leur organe de supervision privilégié dans le modèle de proposition. Ils doivent choisir un organe de supervision par les suivants : Banque africaine de développement (BAD), Banque asiatique de développement (BAsD), Fonds international de développement agricole (FIDA), Banque interaméricaine

⁹ Lors de l'établissement de leur proposition, les OP peuvent souhaiter citer des ressources en ligne telles celles qui sont disponibles via le [CGIAR COVID-19 Hub](#) ou le [Comité de la sécurité alimentaire mondiale \(CSA\)](#).

de développement (BID), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Programme alimentaire mondial (PAM) ou Banque mondiale. L'organe de supervision sélectionné soumettra la proposition au bureau de coordination du GAFSP pour le compte de l'OP. Si une proposition est sélectionnée pour recevoir un financement du GAFSP, l'organe de supervision est chargé d'aider l'OP à poursuivre la conception et l'exécution du projet conformément à ses règles et procédures.

Modèle de proposition : les candidats doivent compléter le modèle de proposition figurant dans les présentes directives. Toutes les sections doivent être remplies afin que le Comité directeur du GAFSP puisse allouer les ressources en connaissance de cause¹⁰.

Documents requis : le *tableau 2* ci-dessous indique les documents à joindre au dossier de candidature.

Financement demandé : les OP doivent indiquer dans leur proposition le montant total du financement demandé au GAFSP (« Montant demandé ») et présenter un budget préliminaire à l'Annexe 1.

Dialogue avec les participants et partenaires du projet : le GAFSP a pour objectif de fournir des financements pour des propositions qui résultent d'un processus inclusif de planification piloté par des OP. Outre le dialogue avec l'organe de supervision privilégié, les candidats doivent démontrer comment ils ont fait participer et ont consulté, en tenant compte des problématiques de genre, les agriculteurs, les entreprises agroalimentaires, les marchands, les organisations d'agriculteurs, les groupes de femmes, la société civile et d'autres acteurs concernés de la chaîne de valeur agricole lors de l'élaboration de la proposition.

Publication : les documents afférents aux propositions retenues seront publiés. Si toutefois la proposition contient des documents ou des renseignements confidentiels ou sensibles que le candidat ne souhaite pas rendre publics, ces informations devront être clairement signalées dans la demande pour permettre leur expurgation.

VI. Procédure de soumission et d'examen des propositions

Soumission des propositions : l'organe de supervision sélectionné par l'OP est chargé de soumettre la proposition pour le compte de l'OP. Tous les partenaires, y compris les contacts de l'OP, doivent être en copie à la soumission du dossier de proposition. Les propositions doivent être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : gafsp-info@gafspfund.org. Les documents envoyés doivent être au format Microsoft Word, Excel ou PDF. Les propositions doivent être rédigées en anglais. Les documents justificatifs peuvent être soumis en français. Contacter le bureau de coordination du GAFSP à l'adresse gafsp-info@gafspfund.org avant de soumettre des documents justificatifs dans d'autres langues majoritaires, ce qui peut être autorisé à titre exceptionnel.

La date limite de réception des propositions est fixée à 23H59, le 8 septembre 2021 (heure de Washington D.C. (GMT -5)). Aucune exception ne sera faite en ce qui concerne le délai ou le format des documents. Les candidats sont invités à soumettre leurs propositions quelques jours avant la date limite

¹⁰ Les documents issus de l'appel à propositions au titre de l'initiative MMI sont disponibles dans les pages Projets du site web du GAFSP (www.gafspfund.org/projects). Toutefois, étant donné que les directives pour les propositions et les critères de soumission ont été sensiblement modifiés depuis l'appel à propositions au titre du MMI, il est conseillé aux candidats de ne pas se fier aux documents soumis dans ce cadre pour établir leur demande.

pour se prémunir d'éventuels problèmes techniques de transmission. Un accusé de réception sera envoyé par courriel à réception des documents.

Procédure d'examen et décisions de financement : les dossiers de proposition admissibles sont étudiés par un comité consultatif technique (CCT) composé d'experts sectoriels indépendants, qui examinent et notent les propositions sur la base des informations qu'elles contiennent avant de faire des recommandations de financement au Comité directeur du GAFSP. Dès l'approbation d'une proposition par le Comité directeur, celui-ci adressera un avis d'attribution à l'organe de supervision, lequel informera ensuite l'OP candidate en temps opportun. En principe, le Comité directeur du GAFSP devrait prendre les décisions de financement fin 2021.

Préparation du projet (pour les candidats retenus) : après approbation d'une proposition, l'OP travaillera avec l'organe de supervision pour concevoir et évaluer le projet conformément aux règles et aux procédures de celui-ci. Après approbation du document final de conception du projet par le Comité directeur et l'autorité compétente au sein de l'organe de supervision, le Fonds fiduciaire du GAFSP transférera les fonds à l'organe de supervision conformément aux procédures établies pour le transfert des fonds du GAFSP. L'organe de supervision transférera ensuite les fonds à l'OP bénéficiaire et/ou exécutera les activités du projet conformément aux dispositions relatives à la mise en œuvre et aux flux financiers détaillés dans le document de conception du projet.

Tableau 2 : liste des documents à inclure dans le dossier soumis au GAFSP

Document	Détails
(1) Déclaration(s) de confirmation de l'organe de supervision privilégié signée par son (ses) représentant(s) national (nationaux).	Déclaration de confirmation de l'organe de supervision proposé indiquant : <ul style="list-style-type: none"> • qu'ils ont étudié la proposition avec l'OP • qu'il est prêt à agir en tant qu'organe de supervision • l'aperçu préliminaire du montage financier du projet (autonome ou financement complémentaire à un projet existant) et les jalons indicatifs du projet¹¹ (calendrier d'évaluation, date d'approbation de l'organe de supervision, premier décaissement de l'organe de supervision à l'OP, date prévisionnelle de fin des activités) • une liste des projets (en portefeuille et en cours d'exécution) soutenus par l'organe (les organes) de supervision avec les montants correspondants pour les secteurs liés à l'agriculture et à la sécurité alimentaire dans ce pays.
(2) Lettres d'intention des partenaires cofinçant le projet proposé ¹² (indiqués au tableau A de l'Annexe 1)	Lettre d'intention de cofinancer du partenaire indiquant : <ul style="list-style-type: none"> • qu'ils ont étudié la proposition avec l'OP • qu'ils sont prêts à collaborer sur le projet selon les modalités indiquées • le montant indicatif du cofinancement et les modalités (par des ONG internationales, d'organismes d'aide publique bilatérale, canalisé par l'organe de supervision proposé ou autre).
3) Proposition au GAFSP	Toutes les demandes doivent utiliser le modèle de proposition.

¹¹ En principe, le Comité directeur du GAFSP prendra les décisions de financement fin 2021.

¹² Cofinancement assuré par l'organe de supervision sélectionné ; peut figurer dans la déclaration de confirmation de l'organe de supervision. Dans ce cas, il n'y aurait pas lieu de joindre une lettre d'intention séparée.

Ne pas envoyer d'autres documents imprimés outre ceux qui sont demandés ci-dessus. Les documents d'accompagnement supplémentaires éventuels doivent être cités dans le modèle de proposition avec un lien hypertexte et une indication des numéros de page. N'envoyer de documents séparés (y compris les références aux pages) que s'ils ne sont pas disponibles en ligne.

GAFSP appel à propositions : modèle de proposition émanant d'une organisation de producteurs¹³

Consulter le document intitulé « GAFSP appel à propositions : directives pour les propositions soumises par des organisation de producteurs » avant de compléter ce formulaire¹⁴. Une réponse doit être apportée à chacune des questions posées et la longueur totale de la proposition complétée ne doit pas dépasser 20 pages (hors annexes et documents d'accompagnement). Les demandes doivent être rédigées en anglais et accompagnées de tous les documents indiqués au *tableau 2* des directives. Le cas échéant, insérer des liens hypertexte vers les autres documents justificatifs et indiquer les numéros de page correspondants. Les valeurs monétaires doivent être exprimées en dollars ou en équivalent dollars en précisant le taux de change utilisé (y compris la date du taux de change) et être arrondies au millier le plus proche.

Section 1 : Données de base

a. Intitulé du Projet		
b. Pays et région		
c. Organisation de producteurs (OP)	Nom	
	Adresse postale	
	Enregistrement	Oui (indiquer la date et le lieu de l'enregistrement) Non
	Site web de l'OP ou lien vers le rapport annuel	
	Principales activités de l'OP	
	Type d'agriculteurs ciblés	
d. Déclaration de mission de l'OP		
e. Interlocuteur de l'OP (pour ce projet)	Nom :	
	Titre :	
	Email :	
f. Interlocuteur de l'organe de supervision	Nom :	
	Titre :	
	Email :	
g. Montant total du financement demandé au GAFSP (voir l'Annexe 1 – tableau budgétaire du projet)	Montant demandé : USD	
h. Dates estimatives de début et de fin du projet (mm/aa – mm/aa) :		
i. Organe de supervision privilégié (en sélectionner un seul)		

¹³ Pour obtenir une version éditabile en Word de ce modèle de proposition, contactez le bureau de coordination du GAFSP à l'adresse gafsp-info@gafspfund.org.

¹⁴ Un autre modèle est disponible sur le site web du GAFSP pour les pays qui déposent une demande dans le cadre du présent appel à propositions au titre du guichet de financement par dons [<https://www.gafspfund.org/guidelines-2021-CfP>].

<input type="checkbox"/> Banque africaine de développement (BAD) <input type="checkbox"/> Banque asiatique de développement (BAsD) <input type="checkbox"/> Fonds international de développement agricole (FIDA) <input type="checkbox"/> Banque interaméricaine de développement (BID) <input type="checkbox"/> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) <input type="checkbox"/> Banque mondiale (BM). <input type="checkbox"/> Programme alimentaire mondial (PAM)
j. L'OP a-t-elle déjà bénéficié d'un financement du <i>Missing Middle Initiative</i> de GAFSP ? <input type="checkbox"/> Oui, compléter l'Annexe 4 <input type="checkbox"/> Non

Section 2. Description du projet (coefficient de pondération : 35 %) (longueur suggérée : 6 à 8 pages)

2.1 Objectif de développement du projet (2 phrases au maximum)

>>

2.2. Décrire clairement le projet proposé en exposant brièvement la justification et l'approche et en présentant de manière plus détaillée les composantes et les activités du projet, la portée géographique et la population cible. Indiquer comment les composantes et activités du projet proposé concourent à la réalisation des objectifs d'ensemble du projet et comment les activités du projet proposé visent à favoriser le développement durable, inclusif et résilient des systèmes agricole et alimentaire de la zone du projet dans le contexte de l'évolution du climat.

>>

2.3. Donner plus de détails sur la population cible et sur la stratégie de ciblage du projet. Identifier précisément les populations cibles et préciser le pourcentage/nombre attendu pour chaque groupe (petits producteurs, femmes, jeunes, enfants, minorités ou autres groupes marginalisés). Pourquoi ce groupe de population a-t-il été sélectionné comme cible pour ce projet (inclure des données à l'appui de vos arguments/du niveau d'insécurité alimentaire ou d'un autre besoin de la population cible) ? Comment les bénéficiaires directs seront-ils sélectionnés ?

>>

2.4 Décrire les principaux obstacles au développement des petits exploitants et des petites entreprises apparentées des secteurs alimentaire et agricole dans la zone du projet. Quelles sont les carences de l'offre et du marché visées par les activités du projet proposé et ces problèmes sont-ils systémiques ou résultent-ils de situations aggravées par la COVID-19 ? Une analyse de l'environnement local de l'investissement a-t-elle été réalisée (insérer les liens hypertexte vers les étude et rapports correspondants) ? Dans l'affirmative, le projet proposé traite-t-il les constats de cette analyse ? Dans la négative, est-il prévu, dans le cadre du projet, de conduire une analyse de l'environnement des affaires dans la zone cible ?

>>

2.5 Décrire les liens envisagés entre les OP et les acteurs du secteur privé. Le projet travaillera-t-il avec des banques commerciales (si oui, expliquer comment) ? Le projet travaillera-t-il avec d'autres acteurs non financiers du secteur privé (si oui, expliquer avec qui et comment) ?

>>

2.6 Décrire les résultats attendus de ce projet et comment ils seront mesurés au niveau des produits, des résultats et de l'impact¹⁵. Suivre les instructions de l'Annexe 2 et insérer une matrice de suivi des résultats à l'Annexe 2, tableau E.

>>

2.7 Quelles sont les données indiquant que l'approche et les activités proposées parviendront à régler les problèmes constatés ? Quels liens ce projet a-t-il avec d'autres interventions et quelles leçons ont été incorporées dans la conception du projet ? Le projet s'appuie-t-il sur d'autres interventions des pouvoirs publics, d'une organisation régionale ou de partenaires du développement ou complète-t-il de telles interventions ? Indiquer s'il s'agit d'un prolongement d'une intervention précédente et insérer des liens hypertexte vers les documents pertinents (par ex. évaluations ou études). Si les projets associés sont des projets anciens ou en cours financés par le *Missing Middle Initiative* de GAFSP, compléter l'Annexe 4.

>>

2.8 En résumé, pourquoi le GAFSP devrait-il financer le projet proposé ? (max. 1 paragraphe). Pourquoi les activités proposées sont-elles une priorité de financement ?

>>

Section 3. Contexte du projet proposé (coefficient de pondération : 20 %) (longueur suggérée : 2 à 3 pages)

3.1 Décrire l'état du système agricole et alimentaire dans la zone du projet, y compris les pressions éventuelles auxquelles le secteur est ou sera soumis (ex. risques climatiques). Décrire les conséquences de la COVID-19 et les perturbations éventuelles qu'elle engendre, en particulier les impacts sur les zones d'activité du projet et sur les populations cibles. Comment la riposte à la COVID-19 a-t-elle été coordonnée à l'échelle locale et dans la zone du projet ? Indiquer le contexte et les données spécifiques à la COVID-19, s'il y en a, pertinents pour le projet proposé.

>>

3.2 Comment le projet proposé gèrera-t-il la riposte à la COVID-19 et le redressement de l'agriculture et du secteur alimentaire à moyen et long terme et en quoi sera-t-il conforme au

¹⁵ Consultez le [Plan de suivi et d'évaluation du GAFSP](#) pour des indications sur les exigences en matière de suivi et d'évaluation applicables aux financements accordés par le GAFSP.

principe exigeant de « reconstruire en mieux »¹⁶ ? Quelles leçons ont été tirées de la pandémie au cours de l'année écoulée et comment le projet améliorera-t-il la résilience aux perturbations futures ? Insérer, le cas échéant, les liens hypertexte vers les recherches et études pertinentes utilisées dans l'analyse. L'OP a-t-elle pris des mesures concrètes à ce jour pour gérer l'impact de la COVID-19 ? Dans l'affirmative, décrire les leçons tirées de cette expérience. Souligner ensuite comment le projet s'appuiera sur cette expérience pour gérer les problèmes à moyen et long terme mis en lumière par la pandémie afin de « reconstruire en mieux », en limitant les dommages à l'environnement, en promouvant la résilience climatique et le bien-être social, et en assurant l'état de préparation futur.

>>

3.3 Quels sont les liens entre les activités du projet proposé et les priorités stratégiques pertinentes pour l'organisation de producteurs impliqué ?

>>

3.4 Les activités du projet proposé sont-elles conformes aux priorités nationales (les stratégies du pays en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire, le plan national de riposte à la COVID-19 ou d'autres plans de développement approuvés) et des liens avec les programmes publics sont-ils prévus ?

>>

Section 4. Thèmes transversaux (coefficient de pondération : 20 %) (longueur suggérée : 2 à 3 pages)

Les projets sont censés traiter au moins dans une certaine mesure tout ou partie des thèmes transversaux. Un thème transversal ne doit être sélectionné ci-dessous que s'il constitue un axe supplémentaire important du projet proposé avec des activités précises ciblant directement ce thème.

4.1 Le projet proposé porte-t-il sur des thèmes transversaux prioritaires du GAFSP ? (La proposition sera évaluée uniquement à l'aune des thèmes sélectionnés. Sélectionner seulement les thèmes sur lesquels le projet porte directement et pour lesquels il mesurera et rendra compte des impacts/résultats dans le cadre de suivi de projet comme le cadre logistique ou le cadre de résultats.)

- Genre et autonomisation des femmes et des filles
- Résistance climatique

¹⁶ Trouvant ses origines dans le vocabulaire du relèvement après une catastrophe, l'expression « reconstruire en mieux » employée dans le contexte de l'actuelle pandémie de COVID-19 et du relèvement au sortir de celle-ci couvre l'attention portée à la reprise économique tout en gérant les menaces mondiales qui pèsent sur l'environnement aujourd'hui : <https://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/reconstruire-en-mieux-pour-une-reprise-durable-et-resiliente-apres-le-covid-19-583cf0b8/>

Meilleurs résultats nutritionnels

4.2 Décrire comment le projet couvrira le(s) domaine(s) d'intervention thématique(s) identifié(s).

Décrire précisément (au-delà des mots à la mode comme « agriculture sensible aux enjeux nutritionnels » ou « variétés résistantes au climat ») la manière dont les activités du projet couvriront le (s) domaines d'intervention thématiques (s) dans le contexte local. Indiquer les problématiques spécifiques (joindre les données justificatives) relatives aux thèmes sélectionnés que le projet ciblera et quels résultats liés au thème sont attendus.

>>

4.3 Préciser comment le projet proposé augmentera la participation et le rôle des femmes petits producteurs au sein des OP et des groupes de petits producteurs (répondre à cette question même si le thème du genre n'a pas été sélectionné).

>>

Section 5. Mise en œuvre, durabilité et budget du projet (coefficient de pondération : 25 %)
(longueur suggérée : 5 à 6 pages)

5.1 Quels sont les risques menaçant la réalisation des objectifs du projet proposé et quelles sont les externalités ou retombées négatives potentielles des activités et du ciblage du projet proposé ?

Quelle est leur probabilité, quel serait leur impact et quelles mesures d'atténuation sont envisagées ? Insérer une évaluation détaillée à l'Annexe 3, tableaux E et F.

>>

5.2 Quelles mesures de conception spécifiques seront incorporées afin de pérenniser les activités ou résultats du projet ?

Donner des exemples précis de la manière dont le projet intégrera la durabilité. Exemples : qui sera responsable de la maintenance et de l'exploitation des équipements, des installations, etc. ? Quelles capacités faudrait-il développer et comment ? Les coûts récurrents ont-ils été pris en compte dans les actifs et les programmes ? Comment les utilisateurs/bénéficiaires sont-ils censés partager les coûts des travaux ou des biens fournis par le projet ?

>>

5.3 Qui a été consulté ou associé à l'élaboration de la proposition ?

Indiquer quelles parties prenantes (agences de collectivités locales, entreprises privées, société civile, autres OP, organismes de recherche, travailleurs de la santé publique et de la nutrition, groupes de femmes, etc.), où, quand et par quel biais ont été consultées ou associées à l'élaboration de la proposition. Indiquer comment ces consultations ont changé ou précisément affecté la conception ou la sélection des activités du projet proposé. Comment les parties prenantes continueraient-elles à être associées et consultées pendant la préparation du projet et sa mise en œuvre si la proposition est retenue ? *Les candidats sont vivement encouragés à associer la société civile à l'élaboration de la proposition ainsi qu'à la conception et à la mise en œuvre du projet qui suivront.*

>>

5.4 Décrire la structure de l'OP, y compris ses membres, et les services qu'elle propose. Par exemple, nombre de membres et de membres cotisants, nombre moyen d'utilisateurs des services offerts par l'OP (par an pour les 2 – 3 dernières années), montant des cotisations, actifs, adresse des bureaux, nombre et fonctions d'employés payés, et toutes données financières indiquant l'échelle de l'activité commerciale soutenue par l'OP (comme le montant des ventes de ses membres).

>>

5.5 Décrire les dispositions prises pour la mise en œuvre du projet proposé, notamment les ministères responsables et partenaires ainsi que les autres partenaires (entreprises privées, partenaires du développement, organisations de la société civile ou groupes de femmes) qui participeront à la mise en œuvre du projet et leurs fonctions. Quelles sont les dispositions prises pour la mise en œuvre au sein de l'OP responsable ? Présenter clairement les rôles et responsabilités des différentes entités concernées.

>>

5.6 Décrire les dispositions financières et de mise en œuvre envisagées entre l'organe de supervision et l'OP, y compris la répartition des fonds et comment ils seront transférés des organes de supervision aux OP ainsi que le système de suivi des aspects financiers et de l'avancement à mettre en place.

>>

5.7 Présenter le budget global du projet à l'aide des tableaux A, B et C de l'Annexe 1. Répondre à l'Annexe 1. Ne pas insérer de tableau ici.

5.8 État de préparation de l'OP : donner les informations suivantes sur l'OP :

- Expérience préalable d'un travail en partenariat avec l'organe de supervision privilégié ;
- Expérience préalable de la gestion de fonds émanant d'organes de supervision privilégié et/ou d'autres organismes internationaux comme des agences de développement ou des ONG internationales ;
- Principales activités exercées par l'OP au cours des 5 dernières années et bailleurs de fonds externes pour ces activités ;
- Expérience de la gestion des contrats, non limitée aux accords de financement.

>>

Annexe 1 : Tableaux budgétaires du projet

Donner des informations complètes sur le budget du projet proposé. Tous les chiffres doivent être en dollars et arrondis au millier le plus proche.

Tableau A : résumé du financement global du projet

Source de financement	Montant	Ce financement est-il assuré (Oui/Non) ?
Montant du financement demandé au GAFSP		s. o.
Cofinancement de l'OP ¹⁷		
Autres sources de financement (organes de supervision, APD, ONG internationales, etc.)		
- [Indiquer la source]		
- [Indiquer la source]		
- [Indiquer la source]		
<i>Ajouter des lignes au besoin</i>		
Coût total du projet		

Tableau B : budget détaillé du projet (indiquer, pour chaque composante, qui gèrera les fonds et les achats – organe de supervision ou OP)

Composantes	Activités	Financement demandé au GAFSP		Montant des autres sources de financement (en USD)
		Montant demandé (en USD)	Gestion des fonds et des achats (organe de supervision ou OP)	
Composante 1 : [ajouter le nom]	Activité 1 : [ajouter le nom]			
	Activité 2 : [ajouter le nom]			
	Activité 3 : [ajouter le nom]			
Composante 2 : [ajouter le nom]	Activité 1 : [ajouter le nom]			
	Activité 2 : [ajouter le nom]			
	Activité 3 : [ajouter le nom]			
Composante 3 : [ajouter le nom]	Activité 1 : [ajouter le nom]			
	Activité 2 : [ajouter le nom]			
	Activité 3 : [ajouter le nom]			
<i>Ajouter au besoin des lignes pour les composantes et activités supplémentaires</i>				

¹⁷ N'indiquer que les contributions financières. Des informations complémentaires sur les contributions financières ou en nature peuvent être données dans la réponse à la question B.3.



BUDGET TOTAL – TOUTES COMPOSANTES CONFONDUES			
---	--	--	--

Note : Ne pas ajouter de postes pour les imprévus ; intégrer les imprévus dans le coût des composantes.

B.1. Préciser les hypothèses sous-jacentes au budget proposé. Exemples : coûts unitaires indicatifs des investissements majeurs (en précisant comment ils sont calculés), coûts de coordination du programme, notes budgétaires supplémentaires, etc.

>>

B.2. L'OP contribuera-t-il financièrement ou en nature au projet ?

>>



Annexe 2 – Matrice de suivi des résultats au stade de la proposition

Consulter le tableau D ci-dessous, qui donne la liste des indicateurs du GAFSP de niveau 1 (impact) et de niveau 2 (produits et résultats) et sélectionner les indicateurs pertinents pour la proposition. Les indicateurs de suivi et d'évaluation (S-E) du GAFSP qui sont sélectionnés doivent être inclus dans la matrice de suivi des résultats présentée au **tableau E** et devront alimenter le cadre de résultats ou le cadre logique du projet si la proposition est retenue.

Présenter une matrice de suivi des résultats au stade de la proposition au tableau E. Celle-ci doit inclure les indicateurs pour le projet dans sa globalité et pour toutes ses composantes, ainsi que des valeurs cibles de fin de projet indicatives. Consulter le [Plan de suivi-évaluation du GAFSP](#) pour connaître les exigences à respecter pour toute proposition sélectionnée. Se reporter à la liste des indicateurs de niveau 1 et de niveau 2 du **tableau D** et insérer les indicateurs sélectionnés dans le **tableau E**.

Il faut souligner que le Plan de suivi-évaluation du GAFSP est en cours de révision et que la liste des indicateurs de base pourra être modifiée. Plus précisément, il est possible que de nouveaux indicateurs doivent être utilisés pour les projets pilotés par des OP pour rendre compte des résultats relatifs à la capacité institutionnelle des OP et à l'accès aux services financiers que ceux-ci fournissent à leurs membres. Ces modifications (une fois arrêtées) seront communiquées aux candidats retenus afin de les intégrer à la matrice finale de suivi des résultats dans le document de conception du projet de l'organe de supervision.

Tableau D : indicateurs de base de niveau 1 et de niveau 2 du GAFSP

#	Indicateurs d'impact de niveau 1 pour tous les projets du GAFSP	Cocher si sélectionné
1	Sécurité alimentaire et nutritionnelle. ► Indicateur obligatoire : échelle de mesure de l'insécurité alimentaire fondée sur les expériences (FIES). Indicateurs facultatifs : score de consommation alimentaire (SCA), diversité alimentaire minimale pour les femmes (DAM-F) et diversité alimentaire minimale pour les enfants (DAM-E)	<input type="checkbox"/>
2	Revenu des ménages	<input type="checkbox"/>
3	Rendement des cultures (seulement pour les projets dont l'objectif explicite est d'augmenter la productivité)	<input type="checkbox"/>
#	Indicateurs de niveau 2 pour tous les projets du GAFSP, ventilations obligatoires † (unité) ► Notes sur l'indicateur	
1	Nombre de bénéficiaires atteints (ventilé par sexe), pourcentage ayant reçu un appui pour faire face aux impacts du changement climatique†† ► Personnes bénéficiant du projet. ► Ventilation par sexe et selon qu'un appui particulier a été fourni ou non au titre de l'AIC.	<input type="checkbox"/>
2	Superficie bénéficiant d'une aide à l'amélioration de la production, <i>pourcentage bénéficiant d'une agriculture intelligente face au climat</i> (ha) ► Superficie adoptant de nouveaux intrants/pratiques, des services d'irrigation nouveaux/modernisés, l'enregistrement foncier, etc. ► Ventilation par superficie bénéficiant ou non d'interventions intelligentes face au climat.	<input type="checkbox"/>
3	Nombre de petits exploitants agricoles (ventilé par sexe) bénéficiant d'une aide à l'amélioration de la productivité et d'une aide à une agriculture intelligente face au climat (nombre de personnes) ► Nombre d'utilisateurs finaux qui ont directement participé aux activités du projet. ► Comprend les personnes ayant adopté des technologies/techniques, les consommateurs d'eau bénéficiant de services améliorés, les personnes dont les droits fonciers ont été clairement établis, les personnes aux quelles de nouveaux financements/services de gestion des risques ont été proposés. ► Utilisant des approches AIC.	<input type="checkbox"/>
4	Nombre d'organisations de producteurs bénéficiant d'un appui (nombre) ► Associations pertinentes constituées ou renforcées par le projet.	<input type="checkbox"/>
5	Volume des prêts agricoles en cours ► Volume de l'encours des prêts accordés par des institutions financières au titre d'activités agricoles et d'agroentreprises	<input type="checkbox"/>
6	Pourcentage de bénéficiaires possédant des droits sécurisés à la terre, à des biens immobiliers et à des ressources naturelles (pourcentage du total des bénéficiaires)†† ► Mesuré par le nombre de personnes disposant de documents légaux ou d'attestations reconnues de leurs droits d'occupation, et de personnes considérant que leurs droits sont reconnus et protégés.	<input type="checkbox"/>
7	Routes construites ou remises en état, pourcentage résilient face aux risques climatiques (km) ► Routes praticables par tous les temps construites, rouvertes, remises en état ou modernisées par le projet. ► Pourcentage conçu pour résister aux changements du climat.	<input type="checkbox"/>
8	Nombre de structures d'entreposage des récoltes construites/remises en état (nombre) ► Comprend les marchés, les installations de transformation/d'entreposage/de contrôle qualité.	<input type="checkbox"/>
9	Volume de la production agricole transformé par des installations post-récolte mises en place avec l'appui du GAFSP, <i>par groupe d'aliments</i> (tonnes) ► Tonnes de produits alimentaires transformés, classés dans les 10 grands groupes d'aliments de la FAO.	<input type="checkbox"/>
10	Personnes bénéficiant de transferts monétaires ou alimentaires (nombre de personnes ventilé par sexe) ► Nombre de personnes bénéficiant d'interventions de transferts monétaires ou alimentaires.	<input type="checkbox"/>
11	Personnes recevant des services et des produits de nutrition améliorés (nombre de personnes ventilé par sexe et par âge) ► Nombre de personnes bénéficiant de conseils/formations en nutrition, ayant reçu des aliments thérapeutiques prêts à l'emploi, des aliments biofortifiés et des suppléments de vitamine A et de micronutriments.	<input type="checkbox"/>

	► Nombre de personnes bénéficiant d'un appui sous forme de services de vulgarisation portant sur les techniques de nutrition pertinentes (par ex. jardins potagers, appui d'écoles pratiques d'agriculture, etc.).	
12	<i>Emplois directs fournis (nombre d'équivalents temps plein ventilé par sexe) :</i> ► Nombre d'employés directs d'une entreprise cliente. ► Emplois à temps partiel regroupés en équivalent temps plein.	<input type="checkbox"/>
13	Personnes bénéficiant d'un renforcement des capacités (nombre de personnes ventilé <i>par sexe et par type d'organisation</i>) ► Formations rurales agricoles et non agricoles et appui au renforcement des capacités assurés. ► Faire une distinction entre producteurs individuels/membres des ménages, personnel d'organisations de la société civile et fonctionnaires.	<input type="checkbox"/>
14	Nombre de produits à exécuter concernant les processus relatifs à la sécurité alimentaire (nombre) ► Mesure « l'appui-conseil » au développement institutionnel accordé au titre de produits particuliers. ► Les produits comprennent entre autres les études stratégiques, les stratégies et les plans, les meilleures pratiques et les leçons tirées de l'expérience, entre autres.	<input type="checkbox"/>

Note : Les indicateurs de niveau 2 sont définis pages 24-27 du [Plan de suivi-évaluation du GAFSP](#).

† Les informations communiquées au titre de l'indicateur doivent être obligatoirement ventilées comme indiqué pour cet indicateur.

†† Des expressions ayant trait au climat sont incluses dans le libellé des indicateurs 1, 2, 3 et 7. Compte tenu des discussions et de certaines préoccupations exprimées par le Comité directeur du GAFSP, il est souligné que la collecte de ces données au niveau de l'organe de supervision/du projet fera l'objet d'un suivi et d'un examen qui permettront de déterminer la facilité/faisabilité de la demande et « l'intérêt » des données recueillies. Il faut également rappeler les explications fournies dans la note de bas de page 6 du Plan de suivi-évaluation du GAFSP sur l'emploi de l'expression « intelligente face au climat ».

‡‡ En général, les projets du GAFSP ne soutiennent pas les réformes axées sur la propriété foncière, bien que le comité consultatif technique et la plupart des processus de préparation des projets des organes de supervision évaluent actuellement le degré d'avancement des projets sur la base d'un critère comprenant l'accès à la terre et les droits d'utilisation des terres, et qu'ils vérifient généralement ces aspects dans le contexte de leurs politiques de « sauvegarde » et d'évaluation respectives. Certains membres du Comité directeur ont toutefois demandé l'établissement d'un indicateur particulier portant sur les droits d'utilisation des terres.

Tableau E : matrice de suivi des résultats au stade de la proposition

Indicateurs ¹⁸	Unité de mesure	Valeur de référence ¹⁹	Objectif en fin de projet	Sources de données (instruments de collecte des données)
Indicateurs au niveau du projet				
Indicateur au niveau le plus haut du projet				
Indicateurs au niveau des composantes ²⁰				
Composante 1				
- Indicateur de résultat 1				

¹⁸ Si un ou des thèmes transversaux ont été sélectionnés à la section 3.1, des indicateurs correspondant à ces thèmes doivent figurer dans ce tableau.

¹⁹ Si elle n'est pas connue, écrire TBD (*to be determined*).

²⁰ Indiquer les indicateurs pouvant clairement représenter, dans la chaîne de résultats, les liens de cause à effet qui résorbent l'écart entre l'état actuel et les objectifs (indicateur de haut niveau souhaité). Idéalement, il y a au moins un indicateur de résultat et le ou les indicateurs de produit correspondants sous chaque composante

- Indicateur de produit 1				
- Indicateur de résultat 2 - Indicateur de produit 2				
Composante 2				
- Indicateur de résultat 3 - Indicateur de produit 3				
- Indicateur de résultat 4 - Indicateur de produit 4				

(Ajouter des lignes au besoin)

Annexe 3 – Risques et externalités négatives

F. Décrire les risques potentiels importants pour la réalisation des objectifs de développement du projet compte tenu de l'échelle, de la complexité, de la durée et de l'ampleur des activités et opérations du projet proposé. Évaluer la probabilité et le niveau (gravité, impact) des risques et indiquer les mesures d'atténuation proposées. Ajouter au besoin des lignes au tableau.

Tableau F : évaluation des risques du projet

Risque	Probabilité (L, M, H)	Niveau de risque (L, M, H)	Description du risque	Mesures d'atténuation proposées
Conception technique²¹ : risque que la conception technique puisse affecter la réalisation des objectifs du projet				
Capacités institutionnelles pour la mise en œuvre²² : risque que les capacités soient insuffisantes pour mettre en œuvre le projet				
[ajouter d'autres risques]				
[ajouter d'autres risques]				

Pour la probabilité : L (probabilité faible), M (probabilité moyenne) ou H (probabilité élevée)

Pour le niveau de risque : L (risque ou impact faible), M (risque ou impact modéré) ou H (risque ou impact élevé).

²¹ Liste indicative des risques à évaluer : difficulté technique du projet, mesure dans laquelle la conception du projet repose sur un travail d'analyse, adéquation du nombre de composantes et de sous-composantes, expérience de la conception et de la mise en œuvre d'opérations de même type, technologies et procédures non éprouvées ou non familières incorporées dans la conception ou à la base de celle-ci, degré de dépendance des bénéficiaires du projet à l'égard de facteurs extérieurs au-delà du périmètre du projet.

²² Liste indicative des risques à évaluer : complexité des dispositions institutionnelles (au niveau central et local) comme le nombre d'entités chargées de la mise en œuvre, l'étalement géographique des zones d'intervention du projet et l'éloignement de ces zones, l'expérience qu'a l'agence qui doit se charger de la mise en œuvre de projets d'échelle comparable avec des organisations internationales.

G. Décrire les externalités ou retombées négatives importantes potentielles de la mise en œuvre du projet sur la base de l'échelle, de la complexité, de la durée et de l'ampleur des activités et opérations du projet, avec une évaluation de la probabilité et du niveau (gravité, impact) des risques et les mesures d'atténuation proposées. Ajouter au besoin des lignes au tableau.

Tableau G : évaluation des externalités négatives

Externalités négatives potentielles	Probabilité (L, M, H)	Niveau de risque (L, M, H)	Description des externalités négatives potentielles	Mesures d'atténuation proposées
Environnementales ²³				
Sociales ²⁴				
Genre				
[ajouter d'autres externalités négatives]				
[ajouter d'autres externalités négatives]				

Pour la probabilité : L (probabilité faible), M (probabilité moyenne) ou H (probabilité élevée)

Pour le niveau de risque : L (risque ou impact faible), M (risque ou impact modéré) ou H (risque ou impact élevé).

²³ Exemples : effets potentiels sur les ressources naturelles comme les ressources en eau, les forêts et les zones protégées, effets possibles sur la biodiversité et, le cas échéant, impacts possibles sur le climat d'émissions anthropiques non maîtrisées de gaz à effet de serre et de polluants climatiques de courte durée (PPCV).

²⁴ Exemples : effets potentiels sur la santé et la sécurité des populations, nature, ampleur et durée des effets sociaux comme la nécessité d'acquies des terres ou la réinstallation involontaire, impacts potentiels sur l'équité et les peuples indigènes et impacts potentiels sur les ressources culturelles physiques.

Annexe 4 : Précédents financements du GAFSP

Donner des détails sur chacun des financements du *Missing Middle Initiative* de GAFSP déjà accordés à l'OP (le cas échéant).

Intitulé du Projet	
Pays	
Organisme responsable de la mise en œuvre	
Organe de supervision responsable	
Montant du financement du GAFSP et montant décaissé	Montant total du financement : USD Montant décaissé (date) : USD
Date d'approbation du programme	
Statut du projet (actif ou clôturé)	
Date de clôture du projet	
Point sur la mise en œuvre du projet (<i>avancement, résultats, difficultés, etc.</i>)	
Note d'exécution la plus récente de l'organe de supervision pour i) la réalisation des objectifs du projet et ii) l'avancement de la mise en œuvre.	
Le projet présenté dans la présente proposition s'appuiera-t-il ou sera-t-il lié à un précédent financement du GAFSP ? Dans l'affirmative, de quelle manière ?	

(Copier le tableau en cas de pluralité de financements antérieurs)



Annexe 5 – Équipe chargée de la préparation de la proposition

Indiquer le nom, la fonction l'organisation et l'adresse électronique des principaux membres de l'équipe chargée d'établir la proposition (y compris les consultants privés et le personnel de l'organe de supervision qui ont directement contribué à l'établissement de la proposition). Ne pas inscrire dans le tableau les personnes qui ont participé à des réunions de consultation ou à des ateliers plus larges organisés dans le cadre de la préparation de la proposition ; leur participation et leur influence dans le développement proposé auront été décrits à la section 5.3.

Nom	Fonction	Organisation	Adresse électronique

(Ajouter des lignes au besoin)